

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. François Baertschi, Françoise Sapin,
Daniel Sormanni, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis,
Thierry Cerutti, Ana Roch, Christian Flury*

Date de dépôt : 23 mai 2018

Proposition de motion

**Projet de réforme de la caisse de pension de l'Etat de Genève
CPEG : connaissons toute la vérité sur le prêt. Ne préparons pas
une bombe à retardement !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Conseil d'Etat a présenté un projet de loi réformant la CPEG (caisse de pension de l'Etat de Genève) ;
- que ce projet de loi prévoit un prêt simultané de plus de 4 milliards ;
- que ce procédé nous conduit à créer un actif fictif, ce qui est très dangereux ;
- que les autorités ont omis d'indiquer les conditions du modèle « bernois » auquel elles se réfèrent ; dans ce cas, le prêt simultané a été déduit des fonds propres de l'Etat ;
- que l'Etat de Genève devrait déduire cette somme de plus de 4 milliards sur les fonds propres de l'Etat qui se retrouverait ainsi sous le coup du frein à l'endettement,

invite le Conseil d'Etat

- à nous indiquer pourquoi les risques de ce procédé n'ont pas été rendus publics ;
- à interroger l'autorité de surveillance (ASFIP) afin de savoir pourquoi elle n'a pas donné l'alerte sur ce danger ;
- à faire toute la lumière sur ce « prêt simultané ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat a présenté en 2017 un projet de loi (PL 12188) qui prévoit, dans le cadre de la réforme de la caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG), un système de prêt simultané à hauteur de plus de 4 milliards. Sur ce modèle de prêt simultané et fort des garanties du Conseil d'Etat, un autre projet de députés (PL 12288) a été déposé.

A diverses questions de députés du Grand Conseil, le Conseil d'Etat et ses représentants ont répondu qu'il n'y avait pas de problème et que l'on se référerait au modèle d'une caisse de pension publique bernoise qui a utilisé pareil procédé.

Sur la base de ces informations, le projet de loi a été examiné et voté, sans faire un examen plus complet sur le principe même de prêt simultané.

Peu avant le vote final de cette loi, alors que les menaces devenaient plus précises sur le danger de prendre du retard, la commission des finances a été informée d'un risque en relation avec ce prêt simultané.

Au lieu d'être un progrès, cette réforme pourrait être une régression, voire un grand danger.

En effet, ce procédé peut être assimilé à un actif fictif.

La caisse de pension bernoise a vu le montant de ce prêt déduit des fonds propres de l'Etat.

Pour Genève, nous risquerions d'atteindre le frein à l'endettement, ce qui donnerait lieu à une cure d'austérité drastique et à des difficultés innombrables pour la gestion de l'Etat de Genève.

Il pourrait également y avoir d'autres risques qui n'ont pas été identifiés.

Il serait également utile d'avoir l'opinion de la Cour des comptes sur la question.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire toute la lumière sur cette question en soutenant cette motion.